

**INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE**  
**GARDERIE**

*Numéro de la garderie : 07.48.73.38.07/ 01.60.23.64.41*

**ENFANT :**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....  
Date de naissance ..... Lieu de naissance : .....  
Classe ..... Ecole.....

**NOMS DES PERSONNES EXERCANT L'AUTORITÉ PARENTALE :**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....  
Adresse : .....  
Commune.....  
Tél. Domicile : ..... Tél. travail : .....  
Portable.....  
Mail.....@.....  
Profession : .....  
Employeur : .....

**Nom :** ..... **Prénom :** .....  
Adresse (si différente) : .....  
Commune.....  
Tél. Domicile : ..... Tél. travail : .....  
Portable : .....  
Mail.....@.....  
Profession : .....  
Employeur : .....

**En cas de séparation ou de divorce**, veuillez fournir les dispositions relatives à l'exercice de l'autorité parentale notamment la résidence de l'enfant.

**Numéro d'affiliation CAF** .....

**ASSURANCE :**

Assurance n° : .....

**Veuillez fournir votre attestation d'assurance extra-scolaire obligatoire (la même que celle fournie à l'établissement scolaire)**

**Personnes à avertir en cas d'absence de votre part ou d'accident :**  
**(À compléter obligatoirement)**

Nom : ..... Tél. : .....  
Nom : ..... Tél. : .....  
Nom : ..... Tél. : .....

Une pièce d'identité sera demandée pour vérifier l'identité de la personne venant récupérer l'enfant.

**J'autorise mon enfant à rentrer seul chez lui :**       oui       non

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux qui pourront être utiles pendant le séjour de l'enfant. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

(Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccination de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)

### VACCINATIONS

#### ANTIPOLIOMYELITIQUE - ANTIDIPHTÉRIQUE - ANTITÉTANIQUE - ANTICOQUELUCHE

	VACCINS PRATIQUÉS	DATES
<i>Précisez s'il s'agit :</i> du DT polio du DT coq du Tétracoq d'une prise polio Hépatite B		/ /
		/ /
		/ /
		/ /
	<b>RAPPELS</b>	

ANTITUBERCULEUSE (BCG)		ANTIVARIOLIQUE		AUTRES VACCINS	
	DATES		DATES	VACCINS PRATIQUÉS	DATES
1er VACCIN	/ /	VACCIN	/ /		/ /
REVACCINATION	/ /	1er RAPPEL	/ /		/ /

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINÉ, POURQUOI ? \_\_\_\_\_

	NATURE	DATES
INJECTIONS DE SÉRUM		/ /
		/ /

### III. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>				

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTÉS DE SANTÉ EN PRÉCISANT LES DATES :  
 (maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisation, opérations, rééducations)

	/ /
	/ /

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ?

NON       OUI

SI OUI, LEQUEL ? \_\_\_\_\_

SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SÉJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MÉDICAMENTS

### DÉCLARATION DES TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE :

Je soussigné(e) Monsieur ....., Madame .....,  
 représentant légal de l'enfant ....., déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur la fiche de liaison et autorise l'agent d'animation de l'accueil périscolaire de Nanteuil-sur-Marne à prendre le cas échéant, **toutes mesures (hospitalisations, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.**

Signatures **OBLIGATOIRES** d'au moins 1 des titulaires de l'autorité parentale :

Fait le : .....

Signatures

# ***REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE NANTEUIL SUR MARNE***

## **Article 1 :**

L'accueil périscolaire se déroule au 17 rue Lecompte et assuré par le personnel communal.  
Tél accueil périscolaire : **01 60 23 64 41** ou **07 48 73 38 07** ( merci de prévenir en cas de changement dans le planning)

## **Article 2 :**

Peuvent être inscrits à la garderie périscolaire tous les enfants fréquentant le RPI Nanteuil, Méry, Citry ainsi que pour la commune de Saacy sur marne de la 1<sup>ère</sup> année de maternelle au CM2, en fonction des places disponibles avec priorité aux enfants Nanteuillais, ainsi que pour les enfants Nanteuillais de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

## **Article 3 :**

L'accueil d'un enfant est soumis à une inscription préalable obligatoire, même si sa présence s'avère être occasionnelle.

## **Article 4 :**

L'inscription est effectuée auprès de la Mairie, la fiche d'inscription précisant entre autres :

- Le nom de la ou des personnes qui viendra(ont) chercher l'enfant
- Les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'accident
- Les parents doivent fournir, en outre, une attestation d'assurance « responsabilité civile et garantie individuelle accident ».
- 1 photo

## **Article 5 :**

La garderie périscolaire fonctionne uniquement pendant les périodes scolaires :

- Le matin de 7h00 à 8h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Le soir de 16h00 à 18h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Le mercredi de 7h00 à 13h00  
Et de 13h00 à 18h30
- Les enfants ne sont accueillis que dans les tranches horaires indiqués ci-dessus.

## **Article 6 :**

En aucun cas, la responsabilité du personnel affecté à ce service n'est engagée en dehors de ces horaires.

## **Article 7 :**

Les familles s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie périscolaire

## **Article 8 :**

Le matin, les enfants doivent être confiés au personnel de l'accueil périscolaire par les parents ou la personne habilitée.

Le soir, le personnel est tenu de remettre les enfants à leur parent ou à la personne habilitée.

### **Article 9 :**

En cas de non-reprise de l'enfant par sa famille au-delà de 18h30, l'agent affecté au service de la garderie périscolaire doit tenter de joindre la famille, puis les services municipaux qui en informe la gendarmerie.

### **Article 10 :**

Les vaccins de l'enfant, ainsi que l'assurance extra-scolaire doivent être à jour.

### **Article 11 :**

Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

### **Article 12 :**

Le goûter n'est pas fourni par la municipalité

Pour le mercredi, merci de fournir un **repas froid**.

### **Article 13 :**

#### **Participation financière**

Le paiement des sommes dues au titre de la garderie périscolaire s'effectue auprès de la Mairie de Nanteuil-sur-Marne ou du service périscolaire.

La facture sera établie en fin de mois sur la base du pointage hebdomadaire réel effectué par les agents d'animation, elle vous parviendra par mail et sera à régler avant le 10 du mois suivant au plus tard en mairie ou auprès du service périscolaire. (Ex : facture de janvier à régulariser pour le 10 février).

La facture pourra être réglée en espèce, par chèque à l'ordre de la garderie périscolaire de Nanteuil sur Marne ou par carte bancaire à l'aide du lien résagenda présent sur votre facture.

Au-delà de cette date, un titre de recouvrement sera émis et sera à payer directement à la trésorerie.

Cependant dans un souci d'organisation du personnel et des activités, nous vous demandons de remettre **le planning dûment rempli avant le 1<sup>er</sup> de chaque mois**.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

### **Article 14 :**

Les tarifs applicables à ce jour

Les jours d'école

1,00 € la demi-heure

Le mercredi

- 5,00 € la demi-journée

En cas de dépassement d'horaire

- 1,00 € la demi-heure

Fait à Nanteuil sur Marne, le  
Signature des parents